

# REGLEMENT Chall'ANGE

07 octobre 2023

**TURGIS route de Chassignol 03300 CUSSET**

## ➡ ORGANISATION

M et Mme RAYMOND Cyrille, 110 route de Chassignol 03300 CUSSET  
04 70 98 57 73 / 06 28 20 51 41, pour l'association ARTHUR (110 route de Chassignol 03300 CUSSET Présidente Virginie RAYMOND).

## ➡ APTITUDES PHYSIQUES ET AUTORISATION PARENTALE

Les organisateurs doivent désormais s'assurer que **les participants sont reconnus aptes physiquement** et que **les mineurs sont munis d'une autorisation écrite des parents ou tuteurs légaux**. Il vous sera demandé de renseigner un **document complémentaire le jour de la course attestant que vous reconnaissez être aptes physiquement afin de ne pas engager la responsabilité des organisateurs en cas de problème de santé survenant pendant votre présence sur la manifestation Le Chall'ANGE le 07 Octobre 2023**.

## ➡ PARCOURS

Adultes : Une boucle de 7 km (réalisable deux fois pour ceux qui le désirent) aux alentours de Chassignol (cf parcours joint) sur la commune de CUSSET à pieds, d'allure libre avec départ et arrivée sur le site de Turgis, route de Chassignol 03300 CUSSET. Un parcours marcheurs de 10 km.

Enfants : Une boucle de 1 km (réalisable deux fois pour ceux qui le désirent) aux abords du site de Turgis (cf parcours joint) sur la commune de CUSSET à pied, d'allure libre avec départ et arrivée sur le site de Turgis. Les enfants devront être accompagnés d'un adulte et seront sous sa responsabilité.

Ces deux épreuves sont organisées dans un but exclusivement festif et caritatif, et sont non compétitives.

## ➡ INSCRIPTION

- Inscription sur place le 07 octobre 2023 à partir de 13H30.

## ➡ TARIF

Don libre mais obligatoire afin de valider sa participation à l'évènement. Règlement à l'ordre de l'Association Arthur. Une urne sera disponible sur place.

L'association Arthur n'étant pas habilitée à éditer des reçus fiscaux, il ne pourra être délivré seulement des attestations de paiement sous condition de lisibilité et de renseignement total de l'imprimé de demande disponible sur place.

## ➤ **DEMANDE PARTICULIERE**

Les participants sont invités à porter les tee shirts de l'association Arthur, ou, pour les plus téméraires, à venir costumés sur le **thème de la fête**.

## ➤ **DOSSARDS**

Des dossards seront remis aux participants en fonction de leur choix de participation (marche 7 ou 10 km et course 1, 7 ou 14 km) et essentiellement dans un but de comptabilisation le jour de la manifestation. Il n'y aura pas de classement.

Remise des dossards le 07 octobre 2023 à partir de 13H30 à Turgis. Merci de prévoir des épingles.

## ➤ **HORAIRES / ces horaires peuvent varier en fonction de l'affluence**

Echauffement en musique 15 h 45

Départ de la marche/course adulte : 16 h 00

Départ de la marche/course enfant : 18 h 00

Etirements à l'issue de la course enfant

## ➤ **RESTAURATION**

Buvette / snack sur le site.

## ➤ **ASSURANCE**

Les organisateurs et bénévoles de l'association sont couverts par une police d'assurance de responsabilité civile individuelle d'accident. Les autres participants doivent s'assurer personnellement.

➤ **DROIT A L'IMAGE** Les participants autorisent les organisateurs à utiliser toutes les images photos, vidéo, TV réalisées par l'ensemble des médias présents sur l'évènement.

Le présent règlement est consultable sur demande.